

Arrêté du Gouvernement de la Communauté française portant financement de la formation continuée dans les universités en 2011

A.Gt 17-11-2011

M.B. 10-01-2012

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 15 décembre 2010 contenant le budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011 - Division organique 54 - Programme d'activité 45 - Allocation de base 40.03 « Subventions en vue de soutenir des actions de formation des adultes dans l'enseignement supérieur »;

Vu le décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration à l'espace européen de l'enseignement supérieur et refinançant les Universités, notamment l'article 20;

Vu l'arrêté royal du 17 juillet 1991 portant coordination des lois sur la comptabilité de l'Etat, notamment les articles 55 à 58;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 décembre 1995 relatif au contrôle administratif et budgétaire;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 avril 2007 fixant les règles de financement spécifiques des formations continuées dispensées par les établissements d'enseignement supérieur;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 fixant la répartition des compétences entre les Ministres du Gouvernement de la Communauté française;

Vu l'avis du CIUF du 14 juin 2011;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 12 août 2011;

Vu l'accord du Ministre du Budget, donné le 17 novembre 2011;

Sur la proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A charge des crédits inscrits à la division organique 54, programme d'activité 45, allocation de base 40.03 du budget général des dépenses de la Communauté française pour l'année budgétaire 2011, il est alloué, pour l'année 2011, en faveur des programmes de formation continuée d'enseignement supérieur repris ci -après, des subventions pour un montant global de 305.000 euros :

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie Wallonie - Europe	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
01/11	Certificat interuniversitaire en langue et civilisation japonaise	A. THELE	ULg	UMONS	18	art 2, 1a; art 2, 6b, 6i		jeunes diplômés, personnes dans la vie active, doctorands	cours de jour et cours du soir	5/05/2011	15.611 €	10.611 €	droits d'inscription	augmentation du nombre de participants	non
02/11	Certificat interuniversitaire d'aptitude à dispenser des formations utilisant les TIC en milieu associatif (CerTICa)	M. POUMAY	ULg	FUNDP	9	art 2, 1a; art 2, 6e, 6d		formateurs issus des milieux associatifs	blocs de 2 jours ouvrables répartis sur 5 mois	4/04/2011	49.397 €	9.900 €	fonds propres dont subside RW	augmentation droits d'inscription insertion dans autres filières de formation	non
03/11	Certificat interuniversitaire en Performance énergétique et Environnementale des Constructions	PH. ANDRE	ULg	UMONS	9	art 2, 1a; art 2, 6g		professionnels de la construction	3 journées par mois sur 5 mois	5/05/2011	25.650 €	9.900 €	droits d'inscription	augmentation du nombre de participants + sponsoring Forem	non
04/11	Certificat d'université en Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement et la Formation (form@TICEF)	B. DENIS	ULg	HE Robert Schuman de (Virton)	12	art 2, 1a et 1b; art 2, 6d		professeurs, enseignants et autres formateurs	horaire décalé vendredi soir et samedi + activités à distance	non requis car renouvellement	44.617 €	9.240 €	Région wallonne FSE (partim)	augmentation du public et des droits d'inscription + modularisation de la formation	oui (1er renouvellement)

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie Wallonie - Eurie	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
05/11	Certificat interuniversitaire en Auscultation et réparation des ouvrages en béton	L. COURARD	ULg	ULB	8	art 2, 1a; art 2, 6e, 6f		ingénieurs civils, architectes, entreprises publiques et privées, gestionnaires de chantier,...	1/2 journée par semaine de janvier à mai	non requis car renouvellement	29.050 €	8.800 €	droits d'inscription	augmentation nombre de participants	oui (1er renouvellement)
06/11	Certificat interuniversitaire en gestion de crise et planification d'urgence	S. BRUNET	ULg	FUCaM	8	art 2, 1a; art 2, 6f, 6g		fonctionnaires, service de police, services incendie	4 journées réparties sur 4 à 5 semaines consécutives	non requis car renouvellement	29.305 €	8.680 €	droits d'inscription	augmentation nombre de participants	oui (1er renouvellement)
07/11	Certificat interuniversitaire en urbanisme et développement durable	J. TELLER	ULg	UMONS	8	art 2, 1a; art 2, 6f		architectes, géographes, géomètres, ingénieurs civils, administrations, entreprises de construction	samedi matin et cours du soir	non requis car renouvellement	26.400 €	6.000 €	droits d'inscription	augmentation nombre de participants + augmentation du minerval	oui (1er renouvellement)
08/11	Certificat interuniversitaire en Développement et Coopération internationale	G. PIROTTE	ULg	ULB UMONS	12	art 2, 1a et 1 b; art 2, 6c, 6f, 6g, 6h		professionnels ou amateurs du secteur de la coopération au développement	cours du soir et en WE	non requis car renouvellement	13.900 €	5.500 €	droits d'inscription	augmentation nombre de participants	oui (2ème renouvellement)

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie Wallonie - Europe	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
09/11	Certificat d'université en Formation intensive au Français langue étrangère et Seconde (FIFLES)	JM. DEFAYS	ULg	HE Lucia De Brouckère	8	art 2, 1a; art 2, 6a, 6b, 6i		enseignants, médiateurs animateurs	du 1er au 19 aout, chaque matin	non requis car renouvellement	9.300 €	3.300 €	droits d'inscription	augmentation nombre de participants	oui (2ème renouvellement)

71.931 €

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie 'Louvain'	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
10/11	Formation générale et interdisciplinaire à la médiation	Y. CARTUYV ELS	FUS L	FUNDP FUCaM UCL IHECS	11	art 2, 1a; art 2, 6g		toute personne qui s'intéresse à la médiation	les vendredis en journée et samedi matin	3/05/2011	20.000 €	16.700 €	droits d'inscription	intégration dans cadre diplômant + diminution frais de gestion	2006-2007 2010-2011
11/11	Certificat interuniversitaire de formation continuée en animation de dispositifs d' analyse des pratiques	E. CHARLIER	FUN DP	UCL	12	art 2, 1a; art 2, 6h		conseillers pédagogiques, directeurs d'enseignement, formateurs sect insertion socio-professionnelle	vendredi et samedi, une fois par mois pdt 5 mois	27/04/2011	27.000 €	13.200 €	droits d'inscription	augmentation nbr d'étudiants+ dim. frais développement de programme	non

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie 'Louvain'	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
12/11	Certificat Universitaire en Analyse Paysagère (CUAP)	PH. SNAUWAE RT	FUN DP	Ecole Normale Catholique du Brabant Wallon + HE Léonard de Vinci	12	art 2, 1a; art 2, 6f		professionnels aménagement du territoire, architectes, professionnels urbanisme, guides nature, etc...	cours vendredi et samedi sur un quadri	27/04/2011	21.000 €	13.200 €	droits d'inscription	augmentation nbr d'étudiants	non
13/11	Certificat interuniversitaire en Gestion de la formation et du changement dans la formation	E. CHARLIER	FUN DP	UCL	23	art 2, 1a; art 2, 6h		enseignants, responsables de formation, gestionnaires RH,...	un vendredi et un samedi consécutifs, une fois par mois	27/04/2011	36.500 €	6.000 €	droits d'inscription	augmentation nbr d'étudiants+ dim. frais développement de programme	2009-2010 2010-2011
14/11	Certificat interuniversitaire en éthique des soins de santé (CUESS)	L. RAVEZ	FUN DP	UCL	30	art 2, 1a; art 2, 6e, 6g		professionnels santé, juristes, enseignants, théologiens, ...	2 jours par mois + 2 WE	27/04/2011	20.000 €	9.000 €	droits d'inscription	augmentation nbr d'étudiants + demande éventuelle de financement par l'université	2009-2010 2010-2011
15/11	Certificat universitaire en intervention auprès des personnes en situation de handicap	M. MERCIER	FUN DP	HELB Prigogine + Haute Ecole Louvain en Hainaut	17	art 2, 1a; art 2, 6g		professionnels sciences humaines et santé	1 jeudi et 1 vendredi consécutifs par mois sur 10 mois	27/04/2011	21.500 €	8.742 €	droits d'inscription	intégration dans Master spécialisé	2009-2010 2010-2011
16/11	Certificat "Pratiques de consommation et conduites de dépendances "	E. DARRAS	UCL	HE Léonard De Vinci + ISEI	10	art 2, 1a; art 2, 6g		assistants sociaux, médecins, infirmiers, juristes, psychologues, éducateurs,...	2 vendredis par mois de janvier à juin	4/05/2011	31.285 €	20.000 €	droits d'inscription + subvention COCOF et Cabinets Laanan et Tillieux	augmentation nbr d'étudiants	non

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie 'Louvain'	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
17/11	Certificat universitaire en "Approche multidisciplinaire de l' abus sexuel "	P. DE SUTTER	UCL	Inst Cardijn HE Louvain en Hainaut	10	art 2, 1a; art 2, 6g		secteurs psycho-médico social et judiciaire	vendredi et samedi, de février à avril	4/05/2011	38.000 €	11.820 €	droits d'inscription	augmentation nbr d'étudiants et éventuellement des droits d'inscription	2007-2008 2010-2011
18/11	Certificat universitaire en droit des finances publiques	D. RENDERS	UCL	ULg	20	art 2, 1a; art 2, 6°		fonctionnaires et personnel politique	2 vendredis par mois, voire 2 samedis matin par mois, de janvier à décembre	4/05/2011	60.960 €	20.000 €	droits d'inscription	diminution frais de lancement + augmentation nombre de participants et augmentation du minerval	non
19/11	Certificat interuniversitaire en " Evaluation des politiques publiques "	L. ALBAREL LO	UCL	FUCaM, ULB, ULg	20	art 2, 1a; art 2, 6°		tous domaines pouvoir publics, secteur non-marchand,,,	1 vendredi sur 2, 1 à 2 samedis par mois, de janvier à décembre	4/05/2011	60.860 €	15.000 €	droits d'inscription + sponsoring SWEP	diminution frais de lancement + augmentation nombre de participants et augmentation du minerval	2010-2011

133.662 €

	Programme de formation continuée	promoteur	Demandeur	partenaire	nbre crédits formation et minimum par participant	objectif global	objectif spécifique (thématique)	public visé	horaire	approbation académique	budget indicatif	financement approuvé par les instances de l'Académie Wallonie	autre source de financement	financement après 3 années	déjà financé (f) ou déjà proposé sans financement obtenu (p)
20/11	Certificat interuniversitaire en médiation des droits du patient	PH. QUERTAI NMONT	ULB	HE Ilya Prigogine	18	art 2, 1a; art 2, 6g		professionnels de la santé et secteur socio-éducatif	vendredi et samedi	9/05/2011	48.474 €	15.003 €	minerval	augmentation du minerval	non
21/11	Certificat interuniversitaire en médecine du sommeil	P. LINKOWS KI	ULB	UCL	12,5	art 2, 1a; art 2, 6g		médecins, kinés, infirmiers, psychologues, ...	cours le samedi	9/05/2011	37.963 €	25.000 €	droits d'inscription	augmentation des droits d'inscription	2010-2011
22/11	Certificat interuniversitaire en Psycho-oncologie	D. RAZAVI	ULB	ULg UMONS	27	art 2, 1a; art 2, 6g		médecins, kinés, infirmiers, psychologues, ...	cours le samedi + formation sur deux ans	9/05/2011		25.000 €	droits d'inscription		2010-2011
23/11	Certificat interuniversitaire en gestion de carrière	M. SYLIN	ULB	ULg	12	art 2, 1a; art 2, 6g		praticiens DRH et consultants, opérateurs de formation, aide à l'orientation	cours vendredi et samedi	9/05/2011	46.162 €	15.000 €	droits d'inscription	augmentation des droits d'inscription	non
24/11	Certificat d'Université - Spécialisation en intervention auprès de personnes ayant de l' Autisme et des Troubles Envahissants du Développement	MC HAELEW YCK	UMONS	UCL	20	art 2, 1a; art 2, 6°		psychologues et pédagogues,,,	vendredi après-midi et samedi, 10 modules de cours	10/05/2011	21.470 €	4.851 €	droits d'inscription	augmentation des droits d'inscription et organisation de 2 conférences publiques	2010-2011

25/11	Certificat d'Université - Spécialisation en méthodologie de l'immersion linguistique	M. PICCALU GA ET B. HARMEG NIES	UMONS	HE de la Cté française en Hainaut	10	art 2, 1a; art 2, 6d, 6e	acteurs de terrain de l'immersion, enseignants, directeurs d'école	cours du soir et samedi matin	13/05/2011	20.545 €	4.851 €	droits d'inscription + fonds propres de l'UMONS et du Centre international de Phonétique appliquée, asbl	augmentation des droits d'inscription + subvention du CIPA	non
26/11	Certificat d'Université - Spécialisation en pédagogie de l'oral pour l'enseignement-apprentissage des langues étrangères	M. PICCALU GA ET B. HARMEG NIES	UMONS	HE de la Cté française en Hainaut	10	art 2, 1a; art 2, 6d, 6e, 6i	enseignants langues étrangères	cours du soir et samedi matin	13/05/2011	20.545 €	4.851 €	droits d'inscription + fonds propres de l'UMONS et du Centre international de Phonétique appliquée, asbl	augmentation des droits d'inscription + subvention du CIPA	non
27/11	Certificat d'Université - Spécialisation en phonétique et psycholinguistique cliniques	M. PICCALU GA ET B. HARMEG NIES	UMONS	HE de la Cté française en Hainaut + HE Condorcet	10	art 2, 1a; art 2, 6d, 6e	professionnels des pathologies du langage	cours du soir et samedi matin	13/05/2011	19.275 €	4.851 €	droits d'inscription + fonds propres de l'UMONS	augmentation du nombre de participants	non

99.407 €

Article 2. - Le montant global du crédit budgétaire ainsi réparti de 305.000 euros est engagé dès la signature du présent arrêté.

Article 3. - Les subventions visées à l'article 1^{er} seront liquidées selon les modalités suivantes :

- une première tranche de 80 % dès l'entrée en vigueur du présent arrêté;
- le solde, après remise des documents mentionnés à l'article 4.

Article 4. - Chaque subvention visée à l'article 1^{er} est conditionnée par la remise des documents énumérés ci-après :

- le compte des recettes et dépenses relatif au programme subventionné
- les pièces justificatives originales relatives aux dépenses visées au 1^o, à concurrence de la subvention octroyée.

Ces documents seront envoyés, en double exemplaire, à la Direction générale de l'Enseignement non obligatoire et de la Recherche scientifique - Direction de la Logistique budgétaire - Rue Adolphe Lavallée 1, à 1080 Bruxelles.

Article 5. - La partie non justifiée de chaque subvention visée à l'article 1^{er}, telle qu'elle apparaîtrait dans le compte remis à l'appui de la demande de liquidation du solde, devra être remboursée à la Communauté française au n^o de compte 091-2110001-86 avec la mention « Remboursement de la subvention octroyée par l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 novembre 2011 ».

Article 6. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature par le Gouvernement de la Communauté française.

Article 7. - Le Ministre qui a l'Enseignement supérieur dans ses attributions est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 17 novembre 2011.

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-C. MARCOURT